

# « Les premiers de cordée sur le plan de l'action territoriale, ce sont les maires ! »

**Avant la Conférence** nationale des territoires, François Baroin demande à l'État d'infléchir l'effort d'économies imposé aux collectivités pour préserver leur investissement. Le président de l'AMF revient aussi sur les dossiers d'actualité.

**Le gouvernement réunira la Conférence nationale des territoires (CNT), le 11 juillet. Quel est le sujet prioritaire que l'AMF souhaite aborder ?**

Le premier d'entre eux est financier. Nous sommes en désaccord avec l'État sur les 13 milliards d'euros d'économies qu'il demande aux collectivités de réaliser sur le quinquennat. Cela ne correspond pas à l'engagement du président de la République qui portait initialement sur 10 milliards d'euros. Cette augmentation injustifiée

l'alléger si la conjoncture économique s'améliore. Nous serons présents autour de la table et nous défendrons nos propositions car nous subissons des décisions qui sont mauvaises pour les territoires.

**Pourriez-vous être dans une situation de rupture avec le gouvernement ?**

L'AMF n'est pas dans une attitude de défense crispée, repliée sur elle-même. Les premiers de cordée sur le plan de l'action territoriale, ce sont les maires ! Ils doivent donc être écoutés et enten-

endus. Le gouvernement actuel ne fait que poursuivre la politique de son prédé-

**« Sur le plan financier, nous ne sommes plus aujourd'hui dans une République décentralisée »**

cesser qui n'était pas la bonne. Les collectivités sont d'accord pour participer à la réduction de l'endettement public mais à proportion de leur poids dans la dette publique qui est très faible. Nous jugerons dans la durée si le gouvernement est capable d'infléchir certaines décisions. Et, s'il s'avère que la CNT se résume à une instance chargée d'entériner des décisions pré-arbitrées par l'État, nous en tirerons les conclusions.

**Dans quel état d'esprit l'AMF se rendra-t-elle à la CNT ?**

Nous discuterons pour infléchir l'effort disproportionné demandé aux collectivités et demander à l'État une clause de retour à meilleure fortune permettant de

La discussion sur la réforme constitutionnelle est-elle une occasion de préserver la décentralisation ? Elle doit en tout cas conforter les libertés locales et la libre administration des collectivités. L'AMF a formulé des propositions (1) qu'elle a transmises au gouvernement, au président du Sénat et au président de l'Assemblée nationale. Il appartient aux parlementaires de s'en saisir et de les défendre. Il faut redéfinir la notion d'autonomie financière et fiscale des collectivités. Il faut mettre en cohérence un élément de notre loi fondamentale qui proclame que la République est décentralisée alors que notre Constitution dit que les collectivités s'administrent librement « dans le cadre de la loi ». Or, c'est dans le cadre de la loi de finances et de la loi de programmation des finances publiques que l'État s'arroge le droit d'amputer les recettes des collectivités ou d'encadrer leurs dépenses comme c'est le cas actuellement avec les contrats financiers.

**La mission Bur-Richard a remis son rapport, le 9 mai, sur la réforme de la fiscalité locale. Que vous inspire-t-il ?**

La suppression de la taxe d'habitation d'ici 2020 crée une grande

zone d'incertitude pour les élus locaux avec un devoir pour l'État de compenser la perte de recettes aux collectivités. La mission Bur-Richard a mené un travail sérieux et approfondi. Le Comité des finances locales a aussi formulé un scénario, dès février, et proposera d'autres pistes avant l'été. Nous voulons avant tout la préservation de nos moyens, le respect de l'autonomie financière et fiscale des collectivités, le maintien du lien entre le contribuable et le territoire. Le scénario qui transférerait le foncier bâti départemental au bloc local avec une fraction additionnelle d'un impôt national – une part de TVA – est intéressant (2).

**Le chef de l'État a présenté en mai ses orientations sur la politique de la ville. Qu'en pensez-vous ?**

Les annonces du chef de l'État sont très loin du compte par rapport aux attentes suscitées par le rapport de Jean-Louis Borloo. L'État ne relance pas une véritable politique de renouvellement urbain car il ne dégage pas de moyens financiers. Le PNRU 1 a fonctionné car l'ANRU bénéficiait de financements dédiés et avait une autonomie de gestion et de décision en concertation avec les élus. Je conserve néanmoins un espoir lié à la création d'une agence de cohésion des territoires qui pourrait être le pilier du développement des territoires

urbains et ruraux si elle est dotée de moyens financiers très conséquents.



Le projet de loi pour un nouveau pacte ferroviaire est actuellement discuté au Parlement. Quelles sont les attentes de l'AMF ?

Il n'y a pas de développement équilibré des territoires s'il n'y a pas de développement équilibré des voies de communication. Financer tout ce qui n'est pas TGV, c'est financer tout ce qui n'est pas métropole, et donc favoriser le développement de la majeure partie de notre territoire. Le développement des lignes intermédiaires

est donc essentiel pour irriguer les bassins de vie hors des métropoles. J'attends de la reprise par l'État d'une partie de la dette de la SNCF la relance du programme de financement de ces lignes.

**Le Parlement va entamer la discussion du projet de loi évolution du logement et aménagement numérique (Elan). Vous jugez ce texte « dangereux ». Pour quelles raisons ?**

L'assèchement du financement des offices publics de l'habitat lié à la baisse des APL est très inquiétant car ils sont les partenaires des communes et des EPCI. Le projet de loi ne comporte pas de mesures

correctives sur ce point. Ce texte dessaisit par ailleurs le maire de ses compétences en matière d'urbanisme notamment. Je ne suis pas opposé à certains transferts de compétences à l'EPCI, mais encore faut-il que les maires en débattent librement et ne subissent pas des décisions unilatérales de l'État.

**Les crédits européens dédiés à la cohésion des territoires devraient baisser après 2020. Que peut faire l'AMF pour inverser cette tendance ?**

Nous allons saisir le président de la République de cette question préoccupante. Il lui revient de défendre les intérêts des terri-

toires français. Un agriculteur fait vivre quatre actifs dans les filières amont et aval. La négociation des crédits de la PAC concerne donc l'ensemble des bassins de vie et d'emploi de la France. Les fonds structurels sont par ailleurs la juste restitution pour nos territoires de l'effort contributeur de la France qui est le deuxième financeur de l'Union européenne. Si l'Europe prend et ne restitue rien, l'acceptation du projet européen deviendra problématique.

Propos recueillis par **Xavier BRIVET**

(1) www.amf.asso.fr (réf. BW 25334).  
(2) www.amf.asso.fr (réf. BW 25387).